

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2010

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présents : MM.Eddie GERLE - Philippe PIERARD - Eric BREHAUX - Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Eva GERLE - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Marie-Madeleine BERTHEAU - Isabelle DE CARVALHO – Mornély LORRIER (jusqu'au point N°4) - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT - Nathalie DESROUSSEAUX - Jacques ANTOINE - Jacqueline CHENON - René CHENON - Maria DE GOUVEIA - Isabelle MOUROT - Roger DAZY - Karine FOURNIVAL – André VIDOU - Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT – Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX./.

Excusé ayant donné pouvoir : ./.

Absent : M.Mornély LORRIER (à partir du point N°5) - Mohammed BOUALLAGA ./.

Monsieur le Maire a ouvert la séance.

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur André VIDOU, suivant sur la liste de la majorité municipale, a été installé immédiatement comme Conseiller Municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A LA MAJORITE (Pour : 25 - Abstention : 1** Patricia PETIT) le compte rendu du Conseil Municipal du 05 juillet 2010.

3. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal **A NOMME A L'UNANIMITE** Madame Marie-Madeleine BERTHEAU pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

4. APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a exposé le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 depuis le dernier Conseil Municipal :

- **DECISION N°028/2010 :** Délégation du Droit de Prémption à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France pour l'acquisition de l'ensemble immobilier situé au 70, avenue Jean Jaurès, cadastré section B 699.

- **DECISION N°029/2010 :** Annulation du contrat de réservation du 16 au 20 août 2010 pour l'organisation d'un mini-séjour avec activités sportives avec le Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Jablines-Annet pour le centre de loisirs primaire « Cèdre Bleu ».
- **DECISION N°030/2010 :** Contrat d'engagement d'orchestre de variétés avec Mademoiselle Corinne ROUSSELET pour l'organisation d'une animation lors du repas champêtre du 08 juillet 2010 pour les personnes âgées organisé par la Commune.
- **DECISION N°031/2010 :** Marché pour une mission d'assistance technique - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à VILLE OUVERTE, Stéphane LERAYS.
- **DECISION N°032/2010 :** Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association La Villanelle pour l'organisation d'un concert dans le cadre de la « Fête des Associations », le 11 septembre 2010, dans le Parc de la Mairie de Brou sur Chantereine.
- **DECISION N°033/2010 :** Contrat avec Théâtre en Stock pour l'organisation d'animations lors « Des Journées du Patrimoine » en extérieur à Brou sur Chantereine, le dimanche 19 septembre 2010 (spectacle : « Brou au fil du temps »).
- **DECISION N°034/2010 :** Contrat avec Théâtre en Stock pour l'organisation d'animations lors « Des Journées du Patrimoine » en extérieur à Brou sur Chantereine, le dimanche 19 septembre 2010 (spectacle : « Le Bal »).

5. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE

VU le refus de vote des membres du Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY, Patricia PETIT, Pascal PINSARD et Yvelyne VERTUEUX,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS** le projet de règlement intérieur de la commande publique.

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S.)

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE :**

- **A APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.790 euros au Centre Communal d'Actions Sociales ;
- **A DIT** que le versement au compte du CCAS se fera par le transfert de crédits à l'intérieur du chapitre 65 : autres charges de gestion courante, à savoir :
 - transfert d'un montant de 1.790 euros de l'article 6553 : Service incendie sur l'article 657362 : CCAS

7. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE JBC

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE :

- **Pour** : 21
- **Contre** : 4 (Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT – Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX)
- **A SOLLICITE** les partenaires institutionnels suivants :
 - la Région Ile-de-France ;
 - le Département de Seine-et-Marne ;
 - le Député et la Sénatrice dans le cadre des réserves parlementaires ;
 - la Communauté d'Agglomération de Marne et Chantereine ;

pour une subvention dans le cadre de la construction de Salle Jean-Baptiste Clément, ainsi que tout autre partenaire institutionnel pouvant être sollicité.

- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches correspondantes.

8. CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE la création de postes ainsi que la modification du tableau des effectifs.

9. ORGANISATION D'UNE SORTIE CULTURELLE A PARIS LE 11 DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal A ADOPTE A L'UNANIMITE les tarifs suivants pour la sortie culturelle à Paris :

	TARIFS
Adultes	8,50 €
Jeunes de 13 à 18 et étudiants* - de 25 ans	5,00 €
Enfants de 6 à 12 ans	2,50 €

(* sur présentation de leur carte)

10. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE VILLETANEUSE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE A EMIS UN AVIS FAVORABLE à la demande d'adhésion de la Commune de Villetaneuse (Seine-Saint-Denis) au Syndicat Intercommunal de RESTauration Collective (SIRESCO).

11. ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A DECIDE A LA MAJORITE :

- **Pour** : 21
- **Contre** : 4 (Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT – Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX)
- **D'ADHERER** au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour les deux compétences gaz et électricité prévues à l'article 2 des statuts dudit syndicat.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transférer au SIGEIF les compétences de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique.
- **SONT DESIGNES** comme délégué titulaire et délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Comité d'administration du SIGEIF :

- Eddie GERLE, délégué titulaire

VU les résultats :

Nombre de votants : 25 Nombre de nul : 0

- Monsieur Eddie GERLE : **21 voix**
- Madame Patricia PETIT : **4 voix**

- Eric BREHAUX, délégué suppléant

VU les résultats :

Nombre de votants : 25 Nombre de nul : 0

- Monsieur Eric BREHAUX : **21 voix**
- Madame Yvelyne VERTUEUX : **4 voix**

• **DE DIRE** que la présente délibération sera notifiée au Préfet de Seine et Marne et au Président du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France.

• **DE DIRE** que la présente délibération deviendra effective, dans les conditions prévues aux articles L.5212-16 et L.5212-17 du Code général des collectivités territoriales, à compter de la date de la publication de la décision modificative prise par l'autorité qualifiée.

12. ADHESION DE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE A NATUREPARIF

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE :

- **Pour** : 21
- **Contre** : 4 (Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT – Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX)
- A **APPROUVE** l'adhésion la commune de Brou sur Chantereine à Natureparif,
- A **ACCEPTE** de régler la cotisation fixée à 200 euros pour les communes de moins de 20.000 habitants,
- A **DESIGNE** un représentant de la commune au sein de l'association.
 - Eric BREHAUX, représentant

VU les résultats :

NOMBRE DE VOTANTS : 25 NOMBRE DE NUL : 0

- Monsieur Eric BREHAUX : **21 voix**
- Madame Yvelyne VERTUEUX : **4 voix**

13. MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE :

- **Pour** : 21
- **Contre** : 4 (Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT – Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX)
- A **AUTORISE** le Maire à signer le règlement type rappelant la programmation et les modalités de mise en oeuvre de l'opération compostage domestique et l'engagement de chacun des partenaires,
- A **DESIGNE** comme élu référent :
 - Philippe PIERARD, élu référent

VU les résultats :

NOMBRE DE VOTANTS : 25 NOMBRE DE NUL : 0

- Monsieur Philippe PIERARD : **21 voix**
- Monsieur Pascal PINSARD : **4 voix**

La séance est levée à 22h20.